



SAISON 2023/2024

AUTORISATION POUR TRANSPORT
PAR AUTOCAR ET VOITURE PARTICULIERE

Je soussigné M. ou Mme autorise la Ligue et ses Districts à prendre en charge et à transporter mon enfant durant toute la saison 2024/2024 soit du 1^{er} Juillet 2023 au 30 Juin 2024 par autocar et/ou voiture particulière.

Fait à, le

Signature